

# **PELTIER BOIS**

---



## **CHARTRE RSE**

# EDITORIAL



**NOUS TRAVAILLONS TOUS POUR UN FUTUR DURABLE ET RESPONSABLE**

Historiquement, le Groupe Peltier met à disposition des utilisateurs un grand choix de produits Bois de qualité.

Une offre large avec un stock important permet de répondre à la majorité des besoins des professionnels français.

Nous avons fait le choix, depuis de nombreuses années, d'intégrer des considérations environnementales dans nos critères de sélection des fournisseurs.

Cette démarche volontaire se renforce année après année pour devenir désormais un critère majeur dans nos décisions.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche RSE au sein du Groupe Peltier, nous allons renforcer nos critères environnementaux et nous focaliser sur les enjeux prioritaires suivants :

- Améliorer en continue notre politique d'achats responsables ainsi que la qualité environnementale de nos approvisionnements en bois, et en particulier ceux importés hors d'Europe
- Diminuer notre empreinte carbone
- Mettre en place la réglementation européenne CSRD

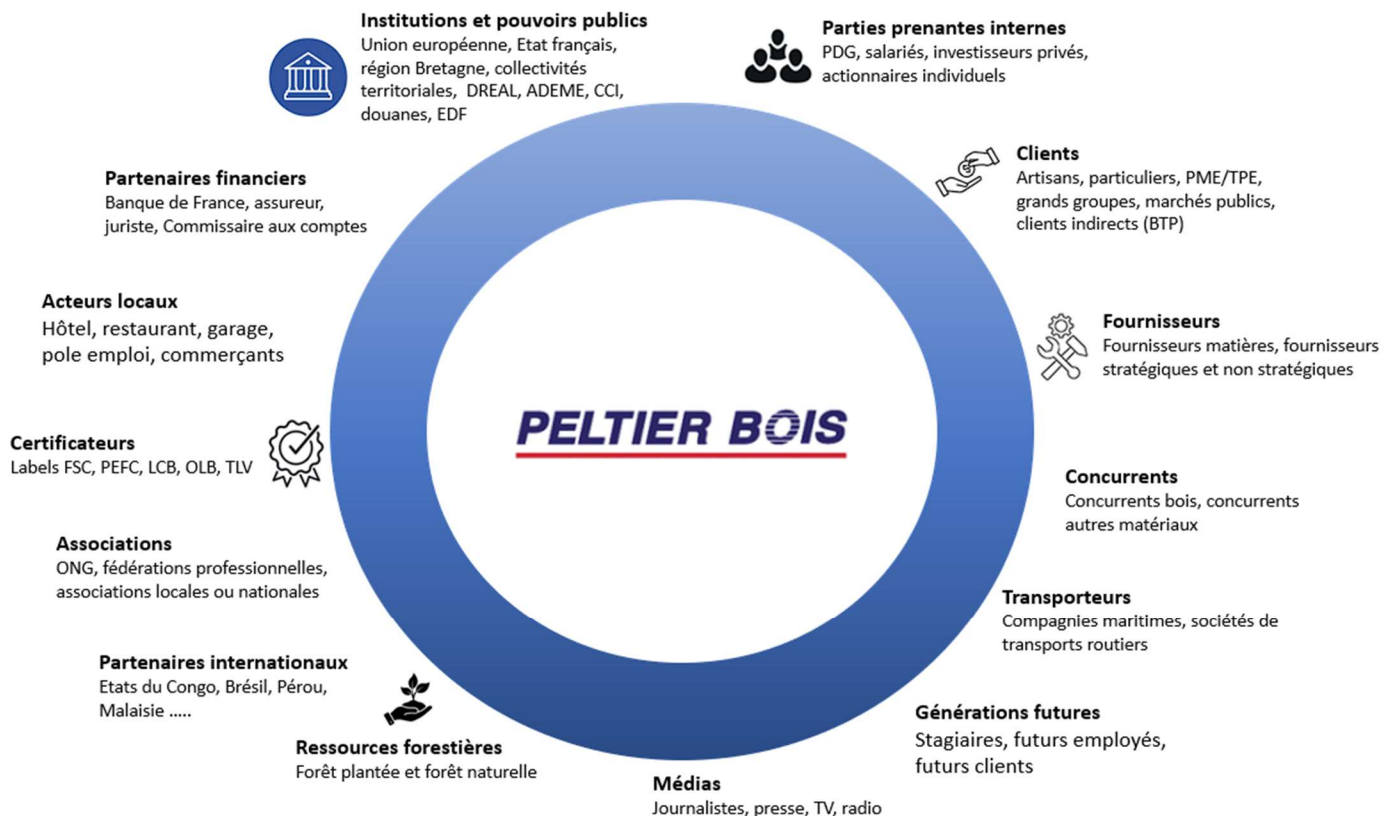
Merci à tout le personnel du Groupe Peltier d'avoir fait bon accueil et de s'être investi dans ce projet majeur.

Merci aussi à tous nos clients, partenaires et fournisseurs de prendre en compte nos exigences environnementales dans nos relations professionnelles.

Nous travaillons tous pour un futur durable et responsable.

**Pascal FAIRIER**  
PDG Groupe Peltier

La responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) a été définie par la commission Européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations et enjeux sociaux et environnementaux à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.



Sous l'impulsion de son président directeur général, l'entreprise a décidé d'officialiser sa démarche RSE à l'échelle du groupe.

De nombreuses raisons nous conduisent à afficher notre engagement, parmi lesquelles :

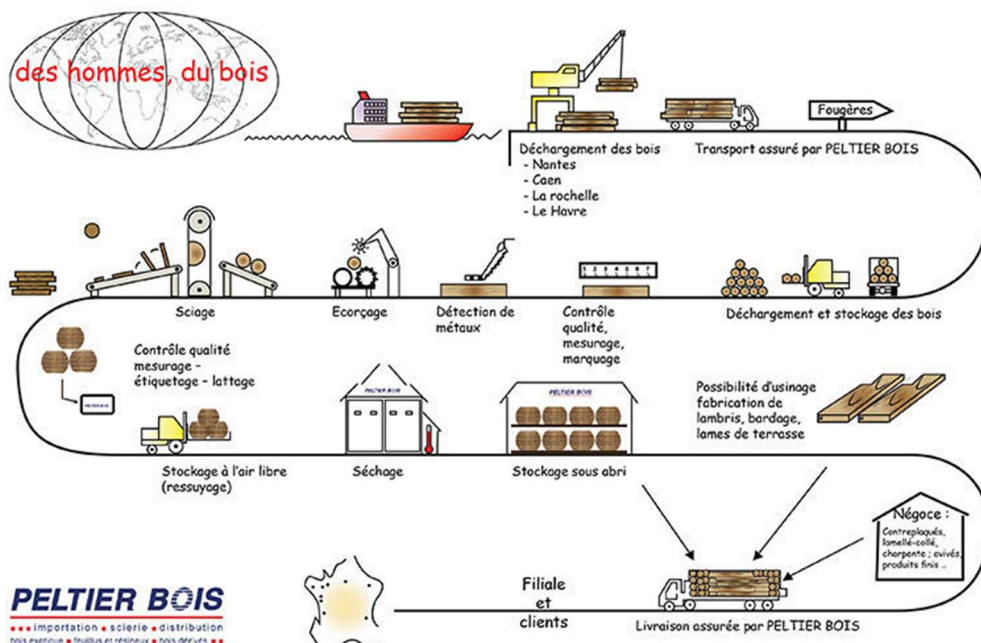
- Anticiper et répondre aux demandes de nos différents partenaires.
- Prendre conscience et mettre en place les axes de développement notamment environnementaux (écocertification, prélèvement des ressources de façon raisonnée).
- Impliquer l'entreprise dans les sujets environnementaux.
- Connaître l'impact environnemental et sociétal de l'entreprise.
- Mettre en place des actions correctives pour limiter ses impacts.

# Nos engagements

Dans le cadre de notre démarche RSE, nous avons été amenés à définir 6 engagements, et nous avons décidé de traiter 3 enjeux de manière prioritaire par rapport à notre activité :

## Enjeu N° 1 :

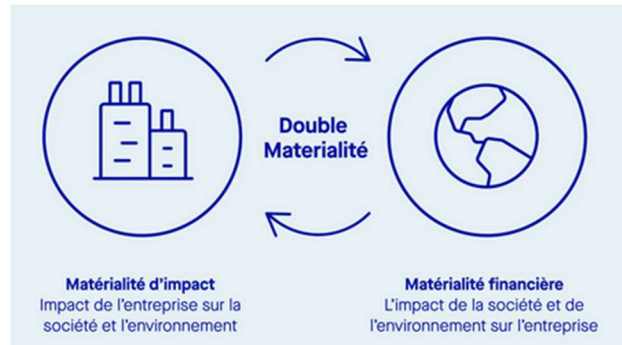
**Améliorer les achats responsables et la qualité environnementale des Approvisionnements en bois.**



## Enjeu N°2 :

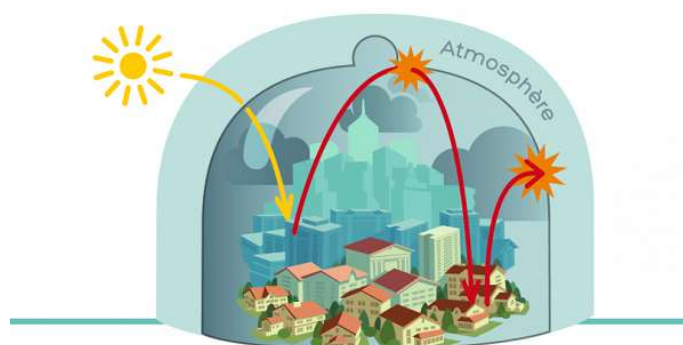
### **Être conforme à la CSRD ( Corporate Sustainability Reporting Directive )**

La CSRD correspond à une nouvelle lecture informatisée au niveau Européen de l'impact environnemental de l'entreprise et des conséquences financières engendrées. Elle vise à harmoniser la communication des entreprises sur leur durabilité.



## Enjeu N°3 :

### **Connaitre les émissions de carbone de l'entreprise.**



# Enjeu N°1 : Améliorer les achats responsables et la qualité environnementale des approvisionnements en bois

Le rôle des entreprises doit être repensé face aux enjeux environnementaux et sociétaux. C'est la raison pour laquelle nous reconnaissons l'importance de l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans nos activités commerciales ainsi qu'avec toutes nos parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires...).

Face aux impacts économiques mais également aux impacts écologiques, le Groupe Peltier Bois a décidé d'intégrer une stratégie sociale et environnementale pour le choix de ses fournisseurs et de ses produits, afin de contribuer à créer un impact bénéfique pour la société, pour ses employés et pour la planète.

Nous adhérons à la charte RSE du LCB au travers de laquelle nous nous engageons à soutenir nos fournisseurs dans leurs efforts en faveur de la gestion durable des forêts, à promouvoir le bois comme matériau renouvelable et recyclable auprès de nos clients en soulignant les efforts nécessaires pour préserver la durabilité de cette ressource et à réduire les impacts environnementaux et sociétaux à toutes les étapes de la conduite de nos opérations.

Nous avons obtenu notre première certification **FSC**® ( **Forest Stewardship Council**® **Conseil de Soutien de la Forêt**) » en 2002.

Cette organisation mondiale promeut la bonne gestion des forêts :

- D'un point de vue écologique : en impliquant que l'exploitation des produits de la forêt soit respectueuse de la biodiversité et des équilibres écologiques. Les produits 100% FSC sont considérés comme fournissant l'assurance que le bois certifié ne cause pas de déforestation, de dégradation des forêts et a été produit conformément aux exigences légales du pays de production.
- D'un point de vue social : en permettant aux populations locales et à la société en général de profiter, à long terme, des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et ainsi les inciter à s'orienter vers le maintien des ressources forestières en respectant des plans de gestion à long terme.
- D'un point de vue économique : en impliquant que le mode de gestion utilisé soit profitable à l'exploitant, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité ni de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.

Nous avons obtenu notre première certification **PEFC (Pan European Forest Certification, programme de reconnaissance des systèmes de certifications forestières)** en 2005. Le

label PEFC garantit au consommateur que le produit bois acheté provient de sources responsables :

- Au niveau environnemental : PEFC a pour objectif de conserver au maximum la biodiversité forestière.
- Au niveau social : PEFC contribue à protéger ceux qui vivent et travaillent dans les forêts.
- Au niveau économique : PEFC participe à une gestion raisonnée de la ressource bois et, de surcroît, créé des emplois.

Nous avons obtenu notre première certification **Bois De France** en 2024. Bois de France est l'unique label national qui garantit la traçabilité du bois français depuis la forêt jusqu'à son utilisation dans les produits de consommation et de construction c'est-à-dire jusqu'au produit final. Grâce à ce label :

Nous favorisons le circuit court.

Nous privilégions les produits de notre terroir.

Nous valorisons le savoir-faire de nos entreprises françaises.

- Sur le plan écologique, le bilan carbone est réduit.
- Sur le plan social, le savoir-faire français est mis en avant.
- Sur le plan économique, les frais de transport sont diminués de manière notable.

Nous attestons depuis toujours de notre volonté d'instaurer une politique d'achat responsable et de rendre nos chaînes d'approvisionnement durables. Nous veillons par conséquent à nous entourer de fournisseurs attentifs et respectueux des forêts, nous les sélectionnons en fonction de leurs engagements environnementaux. Chacun de nos fournisseurs s'engage à satisfaire les exigences conformément au Règlement Bois de l'Union Européenne et est déjà largement sensibilisé aux nouvelles exigences du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Cette sélection de fournisseurs est un travail de longue haleine. Un travail de terrain d'abord, rigoureux, avec des collaborateurs qui se rendent sur place régulièrement afin de juger du sérieux, de la fiabilité de nos futurs partenaires. Un travail ensuite sur le long terme afin d'établir progressivement avec les fournisseurs retenus cette relation de confiance indispensable aux bonnes pratiques commerciales.

Tout ceci demande un effort de chaque instant et constant dans notre approche de sourcing. La résultante étant que les fournisseurs qui ne garantissent pas d'une exploitation durable des forêts soient systématiquement écartés.

C'est ainsi que nous travaillons chaque année à augmenter progressivement et de manière substantielle le volume de nos achats de bois certifiés (FSC, PEFC, Bois de France...) en collaborant avec des partenaires soucieux de leur environnement, désireux de protéger la matière première durable qu'est le bois et partageant les mêmes valeurs qui définissent l'ADN du Groupe Peltier .



La marque de la  
gestion forestière  
responsable





## Enjeu N° 2 : Être conforme à la CSRD ( Corporate Sustainability Reporting Directive )

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive européenne qui renforce les obligations de publication d'informations en matière de durabilité à l'égard des entreprises.

Les informations à publier se divisent en trois thématiques spécifiques :  
l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Elles répondent au principe de double importance ou double matérialité : Les informations évaluées comme matériellement importantes par l'entreprise prennent en compte l'importance du point de vue de l'impact ( impacts positifs ou négatifs, réels ou potentiels, de l'entreprise sur la population ou l'environnement à court, moyen ou long terme ) et l'importance du point de vue financier ( informations considérées comme importantes pour les principaux utilisateurs des informations financières ).

Afin d'encadrer l'élaboration et la publication de telles informations, la CSRD prévoit l'adoption de standards européens de reporting en matière de durabilité, les normes "ESRS" (European Sustainability Reporting Standards). L'objectif est d'adopter un langage européen unifié relatif aux informations de durabilité, pour permettre une meilleure comparaison de la performance globale des entreprises.

L'obtention d'informations pertinentes, comparables et fiables est indispensable pour parvenir à une croissance durable et inclusive, ambition du Pacte Vert. Aussi, cette directive prévoit une vérification par un organisme tiers indépendant du rapport, certifiant la véracité des éléments présentés dans le rapport de durabilité. Les informations seront ensuite transmises à la plateforme numérique "ESAP" (European Single Access Point) qui recueillera les données financières et extra-financières des sociétés en vue de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables.

Nous allons réaliser notre rapport de durabilité intégré au rapport de gestion et nous présenterons le premier reporting suivant le délai imposé par les pouvoirs publics en 2026 (pour l'année de base 2025).



## Enjeu N° 3 : Connaitre les émissions de carbone de l'entreprise

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle concerne tous les secteurs d'activités et doit être portée par tous : citoyens, collectivités et entreprises.

En tant qu'entreprise, nous devons démarrer une stratégie bas-carbone d'ici 2030 et viser une neutralité carbone d'ici 2050 en mesurant notre impact environnemental. Cette démarche est indispensable pour être cohérent avec les engagements pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris et pour assurer un avenir sain aux générations présentes et futures.

Connaitre nos émissions de carbone permet de comptabiliser et de parvenir à la bonne évaluation des émissions de gaz à effet de serre générés, directement ou indirectement, par les activités de notre entreprise. Arriver à la neutralité carbone, cela consiste à trouver un équilibre entre les émissions de GES sur le territoire et l'absorption du carbone (par les écosystèmes, par les procédés industriels).

Le bois, produit phare au sein de notre entreprise, est un produit renouvelable, durable, recyclable, biodégradable et a une empreinte carbone, énergétique plus faible que celle des autres produits. La production d'un m<sup>3</sup> de bois est associée à la captation d'une tonne de CO<sub>2</sub> atmosphérique. Le bois est le seul matériau dont la fabrication et la mise en œuvre sont associées à un bilan de production de CO<sub>2</sub> négatif dans l'atmosphère. (Les arbres fixent le CO<sub>2</sub> dans leur bois au cours de leur croissance). Il est de plus en plus reconnu comme un produit de construction écologique présentant des avantages environnementaux importants par rapport aux autres matériaux de construction. Contrairement aux idées reçues, le bois est un matériau très résistant. Les maisons à ossature bois peuvent atteindre une longévité égale voire supérieure à celles construites en briques ou en parpaings.

Quant aux déchets, ils sont pratiquement éliminés lorsque les arbres sont utilisés pour fabriquer des produits en bois. L'écorce, les parures et la sciure sont utilisées comme source d'énergie pour alimenter les installations de production de bois. Il faut beaucoup moins d'énergie et de combustible fossile pour produire des produits en bois que pour fabriquer du béton et de l'acier.

Par le biais de cette démarche environnementale, et soucieux de réduire notre empreinte carbone autant que faire se peut, nous menons à bien des actions de taille et d'envergure différentes depuis un certain temps déjà dont voici quelques exemples :

- Remplacement d'ampoules ancienne génération au profit d'ampoules LED.
- Tri des papiers
- Passage de la climatisation de 19 à 17° à partir de 18 :00 dans les bureaux.
- Flotte de camions renouvelée de manière régulière et chauffeurs sensibilisés à l'écoconduite permettant de réduire sensiblement la consommation de carburant.
- Création d'un poste de responsable Transport en 2022 afin d'optimiser les flux nationaux et les flux entre nos différentes filiales.
- Isolation renforcée des séchoirs à bois.
- Adhésion à la REP, via un éco-organisme, afin de prendre en charge la récupération et la gestion des déchets issus de travaux de construction, rénovation ou démolition. Le but étant d'améliorer le recyclage des déchets, d'adopter une démarche d'éco-conception des produits, de lutter contre les dépôts sauvages des déchets du BTP.
- Elaboration d'une fiche individuelle FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) en 2024 d'un de nos produits phares. Cette fiche prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, sans oublier les transports, la mise en œuvre et l'usage même du produit.
- Installation de panneaux photovoltaïques (2024-2025), avec pour objectif une autoconsommation partielle et rachat par EDF du solde à partir du deuxième semestre 2025.

Dans le cadre de cette stratégie bas-carbone, nous allons poursuivre nos efforts par la réalisation d'un bilan carbone accompagné d'un plan d'actions dont le démarrage est normalement prévu courant 2025.



The background is an abstract composition of flowing, organic shapes in various shades of green, from light lime to deep forest green. The shapes are layered and curved, creating a sense of movement and depth. The overall effect is clean, modern, and natural.

contact : [contact@peltierbois.com](mailto:contact@peltierbois.com)